
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE
CANTON DE FOURMIES - COMMUNE DE SARS-POTERIES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le seize février à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire.

Etaient présents : Sandra BROGNET, maire, Bernard MOLITOR, Stéphanie LAMANT, ~~Didier CARETTE~~, Isabelle MAIRESSE, adjoints, Frédéric DARCHU, Annie DUVETTE, Franck HUGOT, Angélique DUCHESNE, ~~Aurore WALEMME~~, Valéry ANSELOT, Peggy QUINZIN-BERNARD. Guillaume PIERART, Thierry LEMOINE, ~~Alexandre BRICOUT~~

Absents excusés :

- M CARETTE a donné procuration à M MOLITOR
- MME WALEMME a donné procuration à MME DUVETTE
- M BRICOUT a donné procuration à M LEMOINE

Date de convocation : 02 février 2023 - **Date d'affichage :** 02 février 2023

Nombre de Conseillers présents : 12 **Qui ont pris part aux délibérations :** 15

Secrétaire de séance : M HUGOT

OBJET : Fonds d'appui aux projets locaux des communes de moins de 2000 habitants

Vu la délibération 2022-40 du 09 décembre 2022. La Région fait un appel à projets intitulé « Fonds d'appui aux projets locaux des communes de moins de 2000 habitants ».

Une aide de 10000 euros peut être sollicitée à la Région dans le cadre de son fond d'appui. Par conséquent, Madame La Maire demande à l'assemblée l'autorisation de faire une demande de subvention pour la création d'un logement de secours.

Le projet est estimé à 55714 euros HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à main levée et à l'unanimité, autorise Madame La Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DELIBERÉ EN SÉANCE, LES JOURS, MOIS ET AN CI-DESSUS.
Sandra BROGNET, Maire